

## **Exportation Définitive**

Exportateur : JOUSTRA - 48 avenue de la paix - 67 000 Strasbourg ; Siret n° 418 602 284 00001 ;  
Destinataire : AFRO DISCO BIG BAZAR - 122 boulevard des palétuviers - BRAZZAVILLE - République populaire du CONGO ;

Marchandises : 280 cartons de poupées en celluloïd représentant une Alsacienne en costume folklorique marques SHB 1/280 ; N° dossier : 0709546

Chaque carton : poids brut : 23 kg, poids net : 20 kg ; dim : 0,50 m x 0,40 x 0,40 ;  
Marchandises empotées par l'exportateur dans un conteneur ordinaire de 20' mis à disposition à Strasbourg par la Cie maritime ; marque et n° : SDVU 20 7150 ;

Conditions de vente : vente ferme, paiement à 90 jours ; incoterm : C.I.F Pointe-Noire ;  
Montant de la facture : 42 000 EUR (monnaie de règlement) ;  
Transport : de Strasbourg au Havre (port d'embarquement) par camion Gondrand - tracteur n° 2830 TH 67; remorque porte-conteneurs n° 4560 RS 67 ;  
Navire : M/S Irène-Delmas de la S.D.V ; assurance maritime : 450 EUR ;  
Transitaire : dédouanement par Gondrand 11 - route du petit Rhin 67 100 Strasbourg ; agrément: A 2810;

Représentation directe.

Bureau de dédouanement : Strasbourg CRD ; localisation de la marchandise sur camion ;

Bureau frontière : Le Havre Port maritime ; feuillet n° 3 du DAU à restituer à l'exportateur.

Pièces jointes : facture commerciale n° 070942, un EUR1 n° 07805 ;

Dédouanement par déclaration normale (déclaration en détail).

*Établir la note de valeur donnant la valeur en douane frontière française.*

*Rédiger la déclaration d'exportation ( DAU) sur papier libre en énumérant rubrique et leur contenu.*

---

## **Importation pour mise à la consommation**

Importateur (destinataire) : Tonnellerie Baumert - 4 avenue des Vosges - 67140 Barr ;  
Acheteur indépendant ; Siret n° 405 762 620 00001 ;  
Exportateur : JOHNSON inc. - 260 Séquoia Avenue - Portland - USA ;  
Marchandises : 32 lots de Bois feuillards en chêne ; marques : TAB 1/32. Chaque lot : PB : 510 kg ; PN : 500 kg ;  
Conditions de vente : achat ferme ; paiement à 8 mois ; contrat n° 0704825 du 10/04/200 ;  
facture n° 0710987 du 24 mai 200\_ ; montant : 95 000 USD (dollars US) ; Vente : FOB New York ;  
Transport : par voie maritime de New York à Anvers : 4 290 USD ; assurance maritime : 980 USD ;  
Navire : M/S Savannah de la United Stars Shipping Line (USA) ;  
Frais portuaires à Anvers : 40 EUR ;  
Commission de transit portuaire : 140 EUR ;  
Acheminement par route d'Anvers à Barr par transporteur belge : véhicule : 481 RS 15 ;  
Prix du transport : 1 050 EUR dont 70 % pour le parcours français ;  
Transit et dédouanement : par Gondrand - 28 quai de la Bruche à Molsheim ; Agrément : A 6720.  
Représentation directe.  
Frais de transit : 125 EUR dont 70 % parcours français ;  
Bureau de dédouanement : Molsheim ; localisation sur camion ;  
H.A.D : 100 EUR ; frais de dossier douane : 30 EUR ; Taxe informatique SOFI : 5 EUR  
Pièces jointes : Facture commerciale n° 0710987, un DV1 n° 073681, un T1 n° 071520 ;  
Paiement des droits et taxes par crédit d'enlèvement ;  
Le commissionnaire en douane prend pour crédit d'enlèvement une commission de 0,25 % sur les 1 500 premiers euros de la quittance douanière, et 0,10 % sur le reste ;  
Taux de change : 1 EUR = 1,2725 USD ;  
Dépôt d'une déclaration normale avant présentation des marchandises.

**Établir le détail de valeur et la liquidation douanière ;  
Indiquer les feuillets de la liasse qui seront utilisés ;  
Établir la facture du transitaire sachant qu'il fait l'avance de tous les frais depuis New York.**

### **ANNEXE 1 : Tarif de fret maritime**

Les taux de fret s'entendent de sous-palan à sous-palan. Les prix sont exprimés en EURO.

#### **Nomenclature des marchandises**

MARCHANDISES	CAT. CONV	CAT. CONT	C.C.C.
Isolateurs céramique, verre	3	3	8546
Jeux, jouets	2	2	9501/9503
Jus de fruit, légumes	3	3	2201
Laine de verre	3	3	7019
Machines et pièces de	2	2	8400/8452
Moteurs	2	2	8700
Ouvrages en acier, fer, fonte	3	3	7300
Outils et outillage non électriques	2	2	8200
Panneaux	3	3	4410
Papeterie	2	2	4800-4900

--	--	--	--

### Tarif de base pour marchandises (en EURO)

Colonne I	Colonne II	Colonne III	Colonne IV
Dakar Nouadhibou Nouakchott	Abidjan Banjul Freetown  Monrovia  Conakry Tema, Lomé  Cotonou  Lagos/Apapa Port Harcourt	Douala Libreville Port Gentil  Pointe-Noire	Matadi Malabo Sao Thomé  Cabinda  Luanda Lobito
Marchandises en conteneur(l) de 20' FCL homogène (2)			
Catégorie 1	1790	2130	2475
Catégorie 2	1 620	1875	2305
Catégorie 3	1450	1790	2130
Catégorie 4	1365	1620	1790
			2560
			2390
			2215
			2045

(1) y compris location pour les

(2) Double perception pour les  
conteneurs secs ventilés. 40'.

### Frais portuaires à destination

Les Harbour Dues (H.D.), Wharfages Dues (W.D.), Handling Charges (H.C.), Taxes Portuaires (T.P.), Autres Charges (A.C.) sont nettes et doivent être perçues au départ en même temps que le fret.

(Minimum de perception : 1 U.P.)

		Conventionnel ou LCL	Conteneur FCL 20' double perception 40'
		EURO	EURO
CONGO Pointe-Noire	A.C. H.D.	1,15 par tonne 7,15 par UP	1,15 par tonne 172,15
ZAÏRE Boma/Matadi	T.P.	6,60 par tonne	164,30

### THC Le Havre

150 EUR par conteneur (20' ou 40').

### ANNEXE 2 : Extraits du Tarif douanier communautaire. Chapitre 44

Nomenclature	CODE NC TARIC NGP NDP	QC	RLE	TAX	EXP	TEC
44-04  Bois feuillards ; Echalas fendus ; Pieux et piquets en bois, appointés, non sciés						

**Chapitre 95**

							CODE NC TARIC NGP NDP	QC	RLE	TAX	EXP	TEC
95-02												
Poupées représentant uniquement l'être humain :												
-- Poupées même habillées :												
-- en matière plastique												
- Poupées décoratives faites à la main, habillées d'une manière folklorique							950210101000F			TVO		4,7
caractéristique du pays d'origine												9000
- autres							9502 10 10900 OD			TVO		4,7
- en autres matières :												9000
- Poupées décoratives faites à la main, habillées d'une manière folklorique							9502 10 90 100 OH			TVO		4,7
caractéristique du pays d'origine												9000
- autres							9502 10909000 G			TVO		4,7
												9000
CODE NC TARIC NGP NDP	ACPTM	MAGH	IL	TR	FO	CH-EEE	MX	MCH	CL	BALK	SPG	
950210101000F	EX	EX	EX	EX	EX	EX	EX	EX	EX	EX		B2B3=DS
												9612
9502 10 109000 D	EX	EX	EX	EX	EX	EX	EX	EX	EX	EX		B2B3=DS

9502 1090 100 OH	EX	9612 B2B3=DS									
9502 10909000 G	EX	9612 B2B3=DS									

3506 : L'importation dans la Communauté des produits de l'espèce originaires du Libéria est prohibée.

9000 : En plus du droit de douane normal, un droit de douane supplémentaire de 12 % s'applique aux importations des produits de l'espèce originaires des Etats-Unis d'Amérique ; Mesures de rétorsion à rencontre des USA (Règlement CE 2193/03 du 08 décembre 2003).

9612 : Préférences tarifaires PVD, Chine : TEC

**Celluloïd : produit de synthèse à base de cellulose nitrique plastifiée par le camphre.**